



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Lundi 2 octobre 2023 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultations publiques
 - 3.1. Demande de dérogation mineure :
 - 3.1.1. Pour le lot 6 100 977 du cadastre du Québec, 4, chemin Champêtre dans la zone Fh-503-2
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2023 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 5 septembre 2023
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Motion de félicitations à Yannick Achim, fromager-marchand, propriétaire de la fromagerie Yannick Fromagerie
 - 7.3. Demande au Gouvernement du Québec - Cession d'immeubles aux centres de services scolaires par les municipalités
 - 7.4. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024
 - 7.5. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) pour le terme 2023-2024
 - 7.6. Autorisation de signature d'une entente avec la municipalité du Canton de Gore pour le partage des services municipaux concernant les chemins Beattie, Thomas-Gore et du Lac-Sir-John
 - 7.7. Mandat à la firme Groupe Sûreté Inc. - Surveillance et application de certains règlements municipaux
 - 7.8. Octroi de contributions financières

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations :
Approbation des listes des comptes à payer en date du 2 octobre 2023

8.2. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 31 août 2023

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

8.4. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

9. Greffe :

10. Réglementation :

11. Ressources humaines :

11.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Divers services

11.2. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des travaux publics

11.3. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

11.4. Nomination au poste de chef aux opérations, Service de la sécurité incendie et autorisation de signature du contrat de travail

11.5. Nomination au poste d'inspectrice en bâtiment (Nouvelle employée)

11.6. Ratification et autorisation de signer une transaction et quittance pour le règlement de différends entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 (F.T.Q) et la Ville de Lachute

11.7. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2023-04 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

11.8. Remplacement temporaire de la greffière adjointe de la Cour municipale de Lachute

11.9. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2023-05 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

11.10. Nomination d'un greffier suppléant à la Cour municipale commune de Lachute

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Mise en disponibilité de fonds pour l'achat d'équipement de déneigement pour le Service des travaux publics

12.2. Autorisation d'implantation de panneaux « Arrêt » sur la rue Principale à l'intersection de la rue Carrière

12.3. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de remplacement d'une chambre d'aqueduc à l'intersection du boulevard Cristini et de l'avenue Bethany

12.4. Mandat de services professionnels pour deux études géotechniques et environnementales - Réfection de la rue Watson et stabilisation de rive du chemin Bourbonnière



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- 12.5.** Engagements de la Ville dans le cadre d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux de prolongement des conduites sanitaire et d'eau potable
- 13.** Sécurité publique / Sécurité incendie :
- 13.1.** Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2023
- 13.2.** Rémunération de temps supplémentaire dans le cadre d'application d'ententes intermunicipales au Service de la sécurité incendie
- 14.** Urbanisme :
- 14.1.** Dépôt du rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2023
- 14.2.** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre 2023
- 14.3.** Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 25 septembre 2023 relativement au projet de PPCMOI au 509, avenue d'Argenteuil
- 14.4.** Prolongation du réseau d'aqueduc sur le lot 6 541 442 du cadastre du Québec – avenue Barron – Ententes pour la prolongation et la cession d'infrastructures
- 15.** Loisirs :
- 15.1.** Demande de subvention et engagement pour la création d'une première politique culturelle de la Ville de Lachute
- 15.2.** Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques du Québec
- 16.** Affaires diverses :
- 17.** Deuxième période de questions
- 18.** Levée de la séance

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Aline Gravel, Guylaine Cyr-Desforges et Virginie Filiatrault, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et M^e Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

685-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec la modification suivante :

Le point 16.1. est ajouté :

« 16.1. Mandat de services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources ».

-Adopté

3. Consultations publiques

3.1. Demande de dérogation mineure :

3.1.1. Pour le lot 6 100 977 du cadastre du Québec, 4, chemin Champêtre dans la zone Fh-503-2

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2023. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2023 :

4.1. Séance ordinaire du 5 septembre 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

686-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

5. Résumé de la correspondance d'intérêt public

6. Période d'informations et de questions

Monsieur le maire rappelle à la population qu'il est encore plus simple de rejoindre la Ville de Lachute en composant le 311. Il encourage également les citoyens à répondre au sondage sur le niveau des services de la Ville soit en ligne sur le site Web ou par téléphone.

Monsieur le maire cède la parole à Madame la conseillère Aline Gravel qui informe la population du nouveau parcours d'art public « Les fantômes d'Argenteuil » qui regroupe 10 lieux et immeubles et des capsules vidéo associées.

Monsieur le maire cède ensuite la parole à monsieur le conseiller Hugo Lajoie qui présente aux citoyens quelques activités à venir au cours du mois d'octobre.

Par la suite, tout en affirmant que la Ville n'a reçu aucune question écrite, Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions et divers commentaires ont été formulés, auxquelles le maire, le directeur général et le directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière et le directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

7. Administration générale :

7.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville dépose au Conseil le rapport de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 5 septembre 2023.



7.2. Motion de félicitations à Yannick Achim, fromager-marchand, propriétaire de la fromagerie Yannick Fromagerie

CONSIDÉRANT que monsieur Yannick Achim est impliqué depuis longtemps dans tous les milieux connexes au monde du fromage, tant au Canada qu'à l'international, comme juge, expert, formateur et importateur, homme d'affaires et entrepreneur chevronné;

CONSIDÉRANT que monsieur Yannick Achim s'est bâti une réputation et une notoriété digne des plus grands noms dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que monsieur Yannick Achim a été sélectionné pour faire partie du Jury Suprême à titre de juge expert afin de participer à la grande finale du Concours International des produits, au Concours mondial du meilleur Marchand-Fromager et à la grande finale du Concours International des produits, laquelle s'est déroulée à Tours, en France, le 12 septembre dernier;

En conséquence; il est :

687-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal adopte une motion de félicitations à l'égard de monsieur Yannick Achim, résident de Lachute, pour avoir représenté le Canada lors du Mondial du Fromage et des Produits laitiers pour le choix du meilleur fromage au monde 2023.

-Adopté

7.3. Demande au Gouvernement du Québec - Cession d'immeubles aux centres de services scolaires par les municipalités

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption de la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la l'organisation et à la gouvernance scolaires* » (projet de loi n° 40), les municipalités se sont vu imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires (CSS);

CONSIDÉRANT que ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire;

En conséquence, il est :

688-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal de la Ville de Lachute demande au gouvernement du Québec :

- d'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- de s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- d'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficience des investissements publics;
- de s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

-Adopté

7.4. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels prévoient notamment que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires et fixer le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence; il est :

689-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le Conseil municipal adopte le calendrier suivant comme étant les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires pour l'année 2024, lesquelles débutent à 19 heures :

15 janvier	2 juillet
5 février	5 août
4 mars	3 septembre
2 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

-Adopté

7.5. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) pour le terme 2023-2024

CONSIDÉRANT que le statut de l'Aéroport de Lachute reconnu par Transports Canada est celui d'aérodrome enregistré;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de vols commerciaux à l'Aéroport de Lachute;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) d'une durée maximale d'un an débutant le 3 novembre 2022 vient à échéance le 2 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite signer à nouveau une entente avec Lachute Aviation pour la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute pour une durée d'un an à compter du 3 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1), une municipalité locale peut confier à une personne l'exploitation de ses installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties afin que Lachute Aviation assume la responsabilité de divers services à être rendus à l'Aéroport de Lachute;

En conséquence; il est :

690-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal entérine l'entente avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute pour le terme 2023-2024 pour un montant de 16 005 \$ plus les taxes applicables;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.), version du 25 septembre 2023.

-Adopté

7.6. Autorisation de signature d'une entente avec la municipalité du Canton de Gore pour le partage des services municipaux concernant les chemins Beattie, Thomas-Gore et du Lac-Sir-John

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite conclure une entente avec la Municipalité du Canton de Gore relativement à leurs responsabilités quant aux services municipaux concernant les chemins Beattie, Thomas-Gore et du Lac-Sir-John;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute et la Municipalité du Canton de Gore désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour la conclusion de cette entente;

En conséquence; il est :

691-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Lachute, l'entente intermunicipale pour le partage des services municipaux concernant les chemins Beattie, Thomas-Gore et du Lac-Sir-John, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Que le Conseil municipal mandate le Service des travaux publics pour assurer le suivi de cette entente.

-Adopté

7.7. Mandat à la firme Groupe Sûreté Inc. - Surveillance et application de certains règlements municipaux

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite maintenir la sécurité, l'harmonie et l'ordre public auprès de ses citoyens et de ses visiteurs;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer le suivi et l'application des règlements en matière de sécurité municipale, de circulation et de nuisances;

CONSIDÉRANT que la Ville désire retenir les services d'une firme de sécurité pour voir à l'application de divers règlements municipaux;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



692-10-2023

CONSIDÉRANT que Groupe Sûreté Inc. est en mesure de fournir à la Ville des patrouilleurs pouvant délivrer des avis et des constats d'infraction en cas de contraventions à des règlements municipaux;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal mandate la firme Groupe Sûreté Inc. pour voir à la surveillance et à l'application de divers règlements municipaux, à savoir :

- Règlement concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Lachute (91-379);
- Règlement concernant l'utilisation à l'extérieur de l'eau (2013-751);
- Règlement concernant la circulation et la sécurité publique (83-243);
- Règlement de sécurité publique concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics (2019-823);
- Règlement concernant la gestion des matières résiduelles (2013-757);
- Règlement de sécurité publique concernant les nuisances (2019-822).

Que le Conseil municipal accorde le présent mandat à Groupe Sûreté inc. pour la période du 2 octobre 2023 au 31 octobre 2024, pour un montant n'excédant pas 25 000,00 \$, taxes incluses;

Que Ville de Lachute ne garantit aucun nombre minimum d'heures à l'agence pour la durée du mandat, autre qu'un minimum de quatre (4) heures de service par appel de services;

Que le Conseil municipal désigne les employés de Groupe Sûreté Inc. ci-après énumérés à titre de patrouilleurs pour la surveillance et l'application des règlements municipaux susmentionnés :

MATRICULE	NOM	PRÉNOM
8512	Charbonneau	Philippe
8503	Castonguay	Magi Jade
6195	Gil Aguirre	Luis
6194	Bourennani	Lyes
6190	Sebbah	Ameziane
6187	Seggah	Lamine
6185	Roy	Alexandre
6184	Sidibe	Naferima
6182	Pellicano	Nikolas-Pascal
6178	Almanzar Gonzales	Ronaldo David
6177	Wagne	Cire
6176	Therriault	Steven
6170	Ouimet-Dufresne	Kelly-ann



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

6165	Dakka	Adam
6162	Chirita	Alexandru
6158	Danazard	Jean-Gardy
6148	Espana Chreky	Noel Abraham
6134	Azemfack	Alain
6126	Lavigne	Sophie
6120	Alexandre	Estina
6100	Nait Belaid	Amine
5997	Cocsanov	Anatolii
5987	Moncada Petrarca	Leonel
5979	Georges Edvalson	Stanley
5977	Bernard	Alexis
5973	Samba Ngakoli	Exauce Emmanuel
5961	Constantin	Brown Stonberg
5950	Duc	Davidson
5946	Martinez Gutierrez	Daniela
5942	Masood	Faraz
5932	Marleau	Danny
5928	Lahaie	Alexandre
5926	Talabert	Rickarydy Dario
5919	Hamine	Khalil
5915	Jean Louis	Pierre Ronel
5889	Morin	Jean-Simon
5859	Wilson-Cloutier	Trystan
5790	Saint-Paul	Karl Ray Mendel
5737	Groleau-Amireault	Raphael
5639	Baril	Maxo Yvens
5573	Bohec	Zachary
5454	Michel	Olivier
4830	Côté	Claudien
4248	Devival	Marie Linda
4131	Heneault	Amélie
3486	Akli	Mohammed Aldo
3431	Blouin	Olivier
3294	Noiseux Sagala	Aurelie (Alexandre)
3085	Boudina	Ali
2793	Manirakiza	Dan Ladi
2494	Charrette	Mikael
2429	Cherchar	Yassine
181	Dénomme	Sarah-Catherine
176	Takacs	Stephane
175	Fraser	Steve

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



152	Deslauriers	Claude
146	Turpin	Michel
132	Marcil	Simon
124	Ménard	Palma
110	Chicoine	Maryline
104	Lebeault	Carole
102	Pleau	Laurence
100	Lebeault	Jonathan

Que le Conseil municipal autorise les employés de Groupe Sûreté Inc. ci-avant désignés à émettre des constats d'infraction au nom de la Ville de Lachute sur son territoire, le tout en référant aux diverses procédures pénales prévues dans chacun des règlements susmentionnés.

-Adopté

7.8. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant de divers individus et/ou organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors du caucus tenu le 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux actions 23 et 52 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Soutenir les initiatives scolaires visant la diplomation et la persévérance scolaire » et « Appuyer des organismes sociaux ayant un incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population »;

En conséquence; il est :

693-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « réceptions et dons/législation » (02-110-00-493) :

- **100 \$** à l'École Saint-Julien - Champigraphie 2023-2024 dans le cadre du concours de dictée « Champigraphie »;
- **200 \$** à l'Ensemble vocal Hémiolle à titre d'appui financier dans le cadre de leur 21^e saison d'activités;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- **3 000 \$** à l'organisme Ré-chats-pés à titre d'appui supplémentaire pour l'année 2023.

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme et projet suivant à même le poste « frais de représentation/législation » (02-110-00-320) :

- **500 \$** aux Chevaliers de Colomb de Lachute, conseil 2752 pour l'achat de 10 billets (50 \$/billet) dans le cadre de la soirée du 90e anniversaire de l'organisme qui se tiendra le 4 novembre prochain.

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme et projet suivant à même le poste « soutien au développement social et communautaire/loisirs » (02-701-10-973) :

- **15 000 \$** au Centre d'entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2023;
- **5 000 \$** au Centre d'entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2023 à titre de montant supplémentaire accordé cette année en raison du contexte économique plus difficile pour les citoyens.

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, à l'organisme suivant à même le poste « commandites » (02-131-00-493) :

- **250 \$** à l'École secondaire régionale Laurentian dans le cadre de leur tournoi annuel de golf qui se tiendra au Golf de Lachute le 7 octobre prochain.

-Adopté

8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 2 octobre 2023

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 2 octobre 2023, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

En conséquence; il est :

694-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 3 365 791,70 \$ et de 552 947,39 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté



8.2. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 31 août 2023

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire et ses annexes pour la période se terminant le 31 août 2023;

En conséquence; il est :

695-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique de la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville, en date du 31 août 2023 et en approuve et autorise la teneur.

-Adopté

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL) relative à la gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adoption du budget de la RAEUCL par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RAEUCL pour l'année 2024 selon ses résolutions numéros 2-09-23 et 3-09-23 adoptées le 25 septembre 2023;

En conséquence; il est :

696-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte, selon les objets, montants et modalités du document produit, le programme triennal d'immobilisations de la RAEUCL pour les années financières 2024, 2025 et 2026 pour la somme de 6 019 701 \$, tel qu'approuvé par la résolution numéro 2-09-23 adoptée à l'unanimité le 25 septembre 2023 par la RAEUCL et réparti annuellement comme suit :

- Pour l'année 2024 : 4 329 701 \$
- Pour l'année 2025 : 890 000 \$
- Pour l'année 2026 : 800 000 \$

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires de fonctionnement pour l'année 2024 de la RAEUCL, au montant de 1 437 100 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

qu'approuvées par la résolution numéro 3-09-23 adoptée le 25 septembre 2023 par la RAEUCL.

-Adopté

8.4. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) relative à la gestion des déchets;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adoption du budget de la RIADM par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RIADM pour l'année 2024 selon ses résolutions numéros 8-09-23 et 9-09-23 adoptées le 21 septembre 2023;

En conséquence; il est :

697-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte, selon les objets, montants et modalités du document produit, le programme triennal d'immobilisations de la RIADM pour les années financières 2024, 2025 et 2026 pour la somme de 15 000 000 \$, tel qu'approuvé par la résolution numéro 9-09-23 adoptée à l'unanimité le 21 septembre 2023 par la RIADM et réparti annuellement comme suit :

- Pour l'année 2024 : 1 000 000 \$
- Pour l'année 2025 : 7 000 000 \$
- Pour l'année 2026: 7 000 000 \$

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2024 de la RIADM, au montant de 5 393 423 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 8-09-23 adoptée le 21 septembre 2023 par la RIADM.

-Adopté

9. Greffe :

10. Réglementation :



11. Ressources humaines :

11.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Divers services

Le rapport daté du 25 septembre 2023 concernant l'embauche de personnel temporaire dans divers services de la Ville, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

11.2. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des travaux publics

Le rapport daté du 27 septembre 2023 concernant l'embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

11.3. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le rapport daté du 22 septembre 2023 concernant l'embauche de personnel temporaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

11.4. Nomination au poste de chef aux opérations, Service de la sécurité incendie et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef aux opérations, Service de la sécurité incendie à la suite de la dernière restructuration organisationnelle du Service;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues effectuées par un comité de sélection lors du dernier appel de candidatures lancé par la Ville de Lachute pour recruter un titulaire audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec le candidat retenu;

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

698-10-2023

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Eric Dontigny au poste de chef aux opérations, Service de la sécurité incendie et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction du chef aux opérations, Service de la sécurité incendie soit fixée au 16 octobre 2023;

Que le Conseil autorise le directeur général et le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information à signer, tel que présenté substantiellement, le contrat de travail entre la Ville de Lachute et monsieur Eric Dontigny.

-Adopté

11.5. Nomination au poste d'inspectrice en bâtiment (Nouvelle employée)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier d'inspecteur en bâtiment à la suite de mouvement à l'interne d'employé;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 12 au 16 juin 2023, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les résultats de l'affichage interne, nécessitant de procéder à un recrutement externe;

CONSIDÉRANT l'affichage externe dudit poste, ainsi que les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT les entrevues individuelles effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection et les discussions tenues avec la candidate retenue;

En conséquence; il est :

699-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le Conseil municipal nomme madame Laurie Giraldeau employée col blanc régulière à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 des employés cols blancs et que son entrée en fonction soit fixée le 10 octobre 2023;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Laurie Giraldeau dans la fonction d'inspectrice en bâtiment lorsque celle-ci aura complétée avec succès la période d'essai de cinq cent vingt (520) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service de l'urbanisme.

-Adopté

11.6. Ratification et autorisation de signer une transaction et quittance pour le règlement de différends entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 (F.T.Q) et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT le dépôt des griefs 2022-02 et 2023-01 le 27 janvier 2022 et le 17 juillet 2023 par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 (F.T.Q);

CONSIDÉRANT les contestations des décisions du 11 mars 2020 et du 2 février 2022 au dossier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après « CNESST ») portant le numéro 504426875;

CONSIDÉRANT la plainte déposée à la CNESST en date du 20 décembre 2022 en vertu de l'article 32 de *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les discussions ainsi que l'entente intervenues entre les parties;

En conséquence; il est :

700-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général et le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information à procéder à la signature de l'entente de règlement transaction et quittance mettant fin aux différends et confirmant la fin d'emploi de l'employé # 50000618 à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 (F.T.Q) et la Ville de Lachute et, qu'elle entérine et donne suite à ladite entente;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le conseil municipale autorise la mise en disponibilité d'un montant suffisant à même l'excédent accumulé non affecté pour donner suite à l'entente.

-Adopté

11.7. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2023-04 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente numéro SL2188_2023-04 intitulée : « Services externes offerts pour le maintien des séances de la Cour municipale »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Administration au Conseil municipal;

En conséquence; il est :

701-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et la directrice, Services des affaires juridiques et greffière à signer la lettre d'entente numéro SL2188_2023-04 intitulée : « Services externes offerts pour le maintien des séances de la Cour municipale », entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 (cols blancs) et la Ville de Lachute.

-Adopté

11.8. Remplacement temporaire de la greffière adjointe de la Cour municipale de Lachute

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la titulaire du poste de greffière adjointe de la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT que la Cour municipale de Lachute avait deux séances le 29 septembre dernier et a plusieurs autres séances prévues à son calendrier de séances ;

CONSIDÉRANT que parmi le personnel actuellement à l'emploi de la Ville, personne n'est en mesure d'occuper ce poste pour le moment;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de madame Mélissa Rochon, greffière de la Ville de Mont-Tremblant, d'apporter son support à la Ville de Lachute en occupant le poste de greffière suppléante pour les séances du 29 septembre et du 13 octobre prochain;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



En conséquence; il est :

702-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal de la Ville de Lachute entérine l'offre de service de madame Mélissa Rochon à titre de greffière suppléante en remplacement de la titulaire du poste de greffière adjointe pour les séances de la Cour municipale qui ont eu lieu le 29 septembre dernier et pour les séances qui se tiendront le 13 octobre ainsi que pour toutes autres séances ultérieures selon les disponibilités de madame Rochon et sous réserves d'autorisation de la Ville de Mont-Tremblant;

Qu'à ce titre, le Conseil municipal nomme, de façon rétroactive au 29 septembre 2023, madame Mélissa Rochon greffière suppléante à la Cour municipale commune de Lachute pour assister le juge, lors des audiences, lorsque la greffière et la greffière adjointe sont absentes ou empêchées d'agir, le tout conformément à l'article 66 de la *Loi sur les Cours municipales*;

Que la Ville de Lachute s'engage à payer la facturation de la Ville de Mont-Tremblant pour les services rendus par madame Rochon à la Cour municipale de Lachute selon l'entente intervenue avec la greffière de la Cour municipale de Lachute.

-Adopté

11.9. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2023-05 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente numéro SL2188_2023-05 intitulée : « Embauche de monsieur Marc Poulin à titre d'employé à statut temporaire »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Administration au Conseil municipal;

En conséquence; il est :

703-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et la directrice, Service des affaires juridiques et greffière à signer la lettre d'entente numéro SL2188_2023-05 intitulée : « Embauche de monsieur Marc Poulin à titre



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

d'employé à statut temporaire », entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 (cols blancs) et la Ville de Lachute.

-Adopté

11.10. Nomination d'un greffier suppléant à la Cour municipale commune de Lachute

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la titulaire du poste de greffière adjointe de la Cour municipale de Lachute;

CONSIDÉRANT le remplacement temporaire assuré par madame Mélissa Rochon pour les séances du 29 septembre prochain et qui sera également assuré pour les séances du 13 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres séances sont prévues au calendrier pendant l'absence de la titulaire du poste de greffière adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, utile et nécessaire, pour le bon fonctionnement de la Cour municipale et une saine administration de la justice, qu'une personne puisse assister le juge, lors des audiences, lorsque le greffier et le greffier adjoint de la Cour municipale sont absents ou dans l'impossibilité d'agir et assurer l'intérim;

En conséquence; il est :

704-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal nomme monsieur Marc Poulin à titre de greffier suppléant de la Cour municipale commune de Lachute et que celui-ci soit donc autorisé à agir à titre de greffier-audiencier afin d'assister le juge, lors des audiences, lorsque le greffier et le greffier adjoint sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, le tout conformément à l'article 66 de la *Loi sur les Cours municipales*.

-Adopté

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Mise en disponibilité de fonds pour l'achat d'équipement de déneigement pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la volonté d'améliorer le service d'entretien de déneigement des trottoirs;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'ajouter une souffleuse à neige sur un des équipements affecté au déneigement des trottoirs;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Lachute datée du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à 35 000 \$;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 65 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques »;

En conséquence; il est :

705-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 35 000 \$ en provenance du fonds de roulement, le tout remboursable par le fonds d'administration sur une période de 7 ans, pour financer l'achat d'un équipement de déneigement pour le Service des travaux publics;

Que le Conseil municipal autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement.

-Adopté

12.2. Autorisation d'implantation de panneaux « Arrêt » sur la rue Principale à l'intersection de la rue Carrière

CONSIDÉRANT que la sécurité de notre population est un enjeu prioritaire;

CONSIDÉRANT les importants déplacements dans le secteur de la rue Principale;

CONSIDÉRANT la traverse pour la piste cyclable à l'intersection des rues Principale et Carrière;

En conséquence; il est :

706-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal autorise l'implantation de deux panneaux « Arrêt » sur la rue Principale à l'intersection de la rue Carrière;

Que le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à procéder à l'implantation de la signalisation afin de l'adapter à la nouvelle configuration de cette intersection.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

12.3. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de remplacement d'une chambre d'aqueduc à l'intersection du boulevard Cristini et de l'avenue Bethany

CONSIDÉRANT la résolution 586-06-2023, adoptée à la séance du 5 juin 2023, adjugeant à la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. le contrat pour les travaux de remplacement d'une chambre d'aqueduc à l'intersection du boulevard Cristini et de l'avenue Bethany;

CONSIDÉRANT le délai de livraison de la vanne 500 mm qui aurait retardé la réalisation des travaux de plusieurs mois et la disponibilité plus rapide d'une vanne 400 mm;

CONSIDÉRANT la modification des plans pour le remplacement de la vanne 500 mm pour une vanne 400 mm et la modification de la longueur des ancrages à mettre en place pour sécuriser la conduite d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° AC-01, daté du 11 août 2023 au montant de 110 174,53 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que l'avis de changement n° AC-01 amène l'annulation de plusieurs items au bordereau qui amèneront une économie plus importante que la valeur des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2023-861, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

707-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° AC-01 concernant les travaux supplémentaires en lien avec le remplacement de la vanne 500 mm pour une vanne 400 mm, au montant de 110 174,53 \$, taxes en sus;

Le tout payable par le règlement d'emprunt 2023-861, tel qu'amendé.

-Adopté



12.4. Mandat de services professionnels pour deux études géotechniques et environnementales - Réfection de la rue Watson et stabilisation de rive du chemin Bourbonnière

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 19 septembre 2023 pour des services professionnels pour deux études géotechniques et environnementales - Réfection de la rue Watson et stabilisation de rive du chemin Bourbonnière;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service du génie en date du 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT les projets PTI 21901 « Rue Watson » et PTI 23812 « Stabilisation Bourbonnière »;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption des règlements d'emprunt sera amorcé lors d'une prochaine séance;

CONSIDÉRANT l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant la municipalité à engager des sommes pour un montant non supérieur à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt, avant l'entrée en vigueur dudit règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

708-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal mandate Construction & Expertise PG, située au 500, rue Robert-McKenzie à Beauharnois, Qc J6N 0N9, pour des services professionnels pour deux études géotechniques et environnementales - Réfection de la rue Watson et stabilisation de rive du chemin Bourbonnière comme suit :

- 46 272 \$, taxes en sus, pour le projet de réfection de la rue Watson et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté – Études et avant-projets;
- 21 038 \$, taxes en sus, pour le projet de stabilisation du chemin Bourbonnière et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté – Études et avant-projets;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour deux études géotechniques et environnementales - Réfection de la rue Watson et stabilisation de rive du chemin Bourbonnière.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

12.5. Engagements de la Ville dans le cadre d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux de prolongement des conduites sanitaire et d'eau potable

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un projet intégré par le promoteur monsieur Mathieu Tessier requiert le prolongement des conduites sanitaire et d'eau potable pour desservir le nouveau projet de développement du boulevard Bradford dans le secteur de l'aéroport;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux de prolongement d'une conduite d'eau potable et d'une conduite d'égout sanitaire du projet intégré, assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, sera présentée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sous peu par le promoteur monsieur Mathieu Tessier avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT qu'une entente promoteur pour le prolongement des réseaux sanitaire et d'eau potable et pour la cession des infrastructures devra être signée entre la Ville et le promoteur monsieur Mathieu Tessier avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que des engagements de la Ville sont requis pour la prise de possession des conduites sanitaire et d'eau potable afin de permettre le dépôt de la déclaration de conformité;

En conséquence; il est :

709-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal s'engage à prendre possession des conduites sanitaire et d'eau potable réalisées dans le cadre des travaux visés par la déclaration de conformité, avant qu'elles ne soient exploitées, conformément à une entente promoteur qui devra préalablement être signée entre la Ville et le promoteur monsieur Mathieu Tessier.

-Adopté

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2023

Monsieur le maire résume le rapport du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2023 et il est déposé au Conseil.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



13.2. Rémunération de temps supplémentaire dans le cadre d'application d'ententes intermunicipales au Service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT la Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre, article 2.3;

CONSIDÉRANT le temps supplémentaire effectué par les membres de l'état-major pour assumer le mandat de services professionnels en matière de sécurité incendie prévu à l'entente intermunicipale conclue avec le Canton de Wentworth en mai 2021 et aux termes d'autres ententes intermunicipales d'entraide mutuelle en sécurité incendie;

En conséquence; il est :

710-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le paiement des heures supplémentaires effectuées par un membre de l'état-major du Service de la sécurité incendie, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2023.

-Adopté

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2023

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2023 et il est déposé au Conseil.

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre 2023

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 4, chemin Champêtre;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante concernant cette demande;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le 9, chemin Champêtre; pour le 206, rue Copeland; pour le 20, rue Émilien; pour le 21, chemin Richard-Tapp et pour la route 329;

CONSIDÉRANT la demande de PPCMOI pour le 660, rue Principale;

CONSIDÉRANT les demandes de modification au règlement de zonage pour le 106, avenue d'Argenteuil et pour la rue Meikle;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

711-10-2023

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre 2023.

-Adopté

14.3. Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 25 septembre 2023 relativement au projet de PPCMOI au 509, avenue d'Argenteuil

Monsieur Pascal Joly, directeur, Service de l'urbanisme, dépose le procès-verbal de la consultation publique tenue le 25 septembre 2023 relativement au projet de PPCMOI au 509, avenue d'Argenteuil afin que le Conseil municipal en prenne acte.

14.4. Prolongation du réseau d'aqueduc sur le lot 6 541 442 du cadastre du Québec – avenue Barron – Ententes pour la prolongation et la cession d'infrastructures

CONSIDÉRANT que les entreprises 9361-8858 Québec inc. et Habitation 2 DEV inc. prévoient réaliser un projet intégré résidentiel sur le lot 6 541 442 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un prolongement des infrastructures est nécessaire pour réaliser ce projet intégré puisqu'il comprend plus de deux (2) immeubles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite que le réseau d'aqueduc lui soit cédé;

En conséquence; il est :

712-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les termes des ententes pour la prolongation et la cession d'infrastructures du réseau d'aqueduc sur le lot 6 541 442 du cadastre du Québec.

Également résolu que le maire et la directrice, Service des affaires juridiques et greffière soient autorisés à signer les ententes de prolongation et de cession entre la Ville de Lachute et les entreprises 9361-8858 Québec inc. et Habitation 2 DEV inc. ainsi que tout document ou contrat découlant de celles-ci ou donnant effet à la présente résolution.

-Adopté



15. Loisirs :

15.1. Demande de subvention et engagement pour la création d'une première politique culturelle de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT que la culture constitue l'un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Lachute et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société et qu'il est nécessaire de se préoccuper de sa démocratisation;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a une volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute n'a pas de politique culturelle, mais qu'elle souhaite débiter un processus de conception complet menant à la création de sa première politique culturelle;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (ci-après « MCC ») exige que les municipalités et les MRC possèdent une politique culturelle pour pouvoir négocier et contracter des ententes de développement culturel menant à des subventions;

CONSIDÉRANT que le MCC demande une résolution établissant le mandataire et confirmant l'engagement de la Ville de Lachute à avancer les fonds nécessaires pour financer le projet intitulé « Création d'une première politique culturelle de la Ville de Lachute » en 2024 et, éventuellement, des projets négociés dans le cadre des ententes de développement culturel;

CONSIDÉRANT qu'il sera prévu au budget 2024 un montant de 40 000 \$ pour la création de la première politique culturelle de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

713-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal et la Ville de Lachute confirment leur engagement dans la création d'une première politique culturelle en 2024 qui mènera ensuite à la possibilité de contracter des ententes financières de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Lachute à avancer les fonds nécessaires pour financer le projet de création de sa première politique culturelle en 2024;

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 20 000 \$ auprès du MCC pour contribuer avec la Ville à la création d'une première entente de développement culturel de la Ville de Lachute et désigne madame Claudia Tremblay, chef de division, Bibliothèque et culture ou monsieur Benoît Gravel, directeur général, ou monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour signer les formulaires demandés et produire tous les documents requis;

Que le Conseil municipal désigne madame Claudia Tremblay, chef de division, Bibliothèque et culture, et monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire comme mandataires dans le dossier.

-Adopté

15.2. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques du Québec

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec jouent des rôles sociaux essentiels auprès des familles québécoises et de leurs municipalités;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques participent activement au développement culturel, communautaire, social et économique de leurs communautés;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec contribuent considérablement au développement de la littératie des Québécois tout au long de leur vie et à l'évolution de la société;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques sont des ressources primordiales pour la réussite éducative et que leur complémentarité avec le système éducatif est indéniable;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques sont des lieux privilégiés pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que les rôles des bibliothèques publiques vont au-delà des mots : elles sont essentielles auprès des collectivités et il s'agit d'une fierté pour les citoyennes et les citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute reconnaît l'importance de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile pour ses citoyens et l'ensemble des rôles qu'elle peut jouer;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



En conséquence; il est :

714-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal proclame la semaine du 14 au 21 octobre 2023,
« Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

-Adopté

16. Affaires diverses :

16.1. Mandat de services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 20 septembre 2023 pour des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 29 septembre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service des affaires juridiques et greffe en date du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'obligation législative de vérifier l'optimisation des ressources aux deux ans, la Ville doit procéder à l'octroi d'un mandat pour procéder à une vérification de l'optimisation des ressources pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir à ses citoyens un service de qualité en facilitant les communications et les interactions avec son administration municipale, elle souhaite confier un mandat de vérification quant à l'évaluation de son site Web et plus précisément quant à l'accessibilité et à la découvrabilité des informations;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont suffisants et disponibles dans le budget annuel 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

En conséquence, il est :

715-10-2023

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal mandate Mallette S.E.N.C.R.L., située au 200-3075, chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, QC, G1W 5C4, pour des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources au montant de



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

29 750 \$ taxes en sus, et que cette dépense soit pourvue à même le budget annuel 2023;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources.

-Adopté

17. Deuxième période de questions

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire, le directeur général et le directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière et le directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

716-10-2023

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 10.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

